

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Les établissements universitaires inquiets par la modification au Règlement sur l'immigration au Québec

Montréal, le 4 novembre 2019 – Le 30 octobre 2019, par le biais de la Gazette officielle du Québec, nous apprenions que le programme *Diplômés du Québec* du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) devait subir des modifications importantes pour « répondre davantage aux besoins du marché du travail québécois » et que les « nouvelles mesures de gestion des demandes appliquées à certains programmes d'immigration entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2019 » selon une lettre du sous-ministre adjoint de la Francisation et de l'Intégration, monsieur Éric Gervais, transmise le même jour.

Nous constatons que ces modifications viennent restreindre de façon importante l'accès au Certificat de sélection du Québec (CSQ) post-diplôme, ce qui aura un impact significatif pour nos établissements et pour nos étudiantes et étudiants de l'international. En plus de restreindre de façon marquée la liste des domaines de formation permettant l'accès au Certificat de sélection du Québec, aucune clause n'a été prévue pour atténuer l'impact sur les étudiantes et étudiants internationaux déjà inscrits dans nos programmes et sur ceux qui achèvent leur formation. « Il s'agit en quelque sorte d'une rupture de contrat moral à l'égard des étudiantes et étudiants que nous accueillons en nos murs : en les invitant à étudier chez nous, après des efforts pour les recruter et pour les accueillir, nous leur annonçons qu'en cours de parcours les règles du jeu sont malheureusement changées quant à leur avenir professionnel au Québec », a souligné le président du Conseil d'administration du BCI, monsieur Pierre Cossette. L'absence de mesures transitoires ou compensatrices a pour effet d'entacher la réputation des universités et du Québec à l'étranger et pourrait compromettre notre crédibilité et notre capacité de recrutement international pour l'avenir.

Alors que le Québec a un retard à rattraper par rapport aux pays membres de l'OCDE quant à son taux de diplomation aux études supérieures, qu'il vit une pénurie de main-d'œuvre et que les besoins de formation pour les emplois du futur restent encore à définir, les établissements universitaires s'attendraient à plus d'ouverture de la part du gouvernement quant à la liste des domaines de formation admissibles au PEQ, surtout dans un contexte international où tout semblait en place pour attirer les étudiantes et étudiants internationaux afin qu'ils s'installent au Québec.

Les domaines de formation et les carrières d'avenir font appel à de nouveaux champs d'études et à des profils de compétences multiformes qui vont bien au-delà de la liste restrictive imposée par la réforme du ministre Jolin-Barrette et il est dommage de couper d'avance le Québec de ces expertises dont il aura besoin, en particulier aux 2^e et 3^e cycles d'études. Aussi, l'absence de programmes liés à la biologie, l'environnement, la chimie, le génie chimique ou les sciences sociales et humaines constitue d'autres

exemples préoccupants, considérant l'importance de ces formations dans la recherche de solutions pour faire face aux défis du développement durable et de la décarbonisation de l'économie. C'est dans ce contexte que le BCI aurait souhaité échanger en amont de la décision du ministre et de son ministère et qu'il réitère son ouverture au dialogue et à la collaboration.

On se rappellera que le 10 juillet dernier, la Direction générale des politiques du ministère, maintenant connu sous le nom de ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, informait le BCI de la suspension temporaire de la réception des demandes d'immigration permanente dans le volet. Cette décision visait à donner la priorité à la sélection de personnes qui occupaient un emploi au Québec au cours de la période du 10 juillet au 1^{er} novembre 2019, et conséquemment, d'interdire toute demande au PEQ aux étudiantes et étudiants ayant obtenu un diplôme à la suite de leur séjour d'études au Québec.

Suivant la réception de ce courriel, les universités québécoises ont tenu à souligner leurs vives préoccupations eu égard aux impacts envisagés d'une telle action gouvernementale en transmettant, le 3 septembre dernier, une lettre signée du président du Conseil d'administration du BCI, monsieur Pierre Cossette, recteur de l'Université de Sherbrooke. Les établissements demandaient la réouverture de ce programme, ou d'une autre initiative efficiente atteignant le même objectif, aussitôt que possible au cours de l'automne. Malheureusement, aucune réponse n'a été transmise au BCI et aucune consultation n'a été réalisée sur les nouvelles conditions du PEQ.

À propos du BCI

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) est un organisme qui regroupe les établissements universitaires québécois. Forum d'échanges et de concertation, le BCI effectue une vigie et des analyses et fait des représentations auprès des autorités gouvernementales, ainsi qu'auprès d'autres organismes et du grand public. Le BCI joue un rôle essentiel dans l'optimisation des ressources que le Québec investit dans l'enseignement et la recherche de niveau universitaire.

Source

Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Renseignements

Bureau de coopération interuniversitaire
514 288.8524, poste 219
presidence-ca@bci-qc.ca
<http://www.bci-qc.ca/>